



Mon voisin peut ils boucher la vue de notre baie vitrée avec son

Par **flo80**, le **12/12/2010** à **20:57**

Bonjour,

Nous habitons une maison qui à été construite il y a 35 ans. Elle comporte de nombreuses baies vitrées. Elle était jusqu'à maintenant seule sur un zone et le terrain voisin vient d'être vendue. Après avoir vue le plan d'implantation de la nouvelle maison , il s'avère que celle ci est implantée exactement à hauteur de la notre ce qui veut dire que de ce fait nos baies vitrées auraient donc une vue direct sur le pignon de celle -ci. Quels sont les règles à respecter au niveau de l'implantation lorsque vous avez des baies vitrées ?